

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 22 août 2017, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

Absences : Denis Ouellet
Marcellin Lavoie
Guylaine Cyr

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Marie-Claude Pinet, directrice générale
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 0 personne

2017.08.235 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

- 01 Résolution 2017.08.220 – Vêto
- 02 Soumissions – Vidange, déshydratation et disposition des boues des étangs aérés
- 03 Engagement d'un greffier
- 04 Soumissions - Poste de pompage #3

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté en reportant le point #3 à une prochaine séance.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.08.236 RÉSOLUTION 2017.08.220 - VÊTO

CONSIDÉRANT la résolution 2017.08.220 à laquelle un droit de veto a été posé par la mairesse;

CONSIDÉRANT QUE des informations complémentaires ont été soumises à la Ville ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE le conseil abroge la résolution la résolution 2017.08.220 et rejette les trois soumissions déposées ;

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.08.237 SOUMISSIONS VIDANGE, DÉSHYDRATION ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres (sur invitation) a été expédié pour le dépôt d'une soumission relative à la vidange, la déshydratation et la disposition des boues des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissions reçues s'élèvent à plus de 100 000 \$ chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- A) rejette les soumissions déposées ;
- B) mandate le directeur des travaux publics à retourner en appel d'offres cet automne sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;
- C) réalisera les travaux (vidange, déshydratation et disposition des boues) au printemps 2018.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.08.238 SOUMISSION – POSTE DE POMPAGE PP3

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a demandé des soumissions pour la réfection de la station de pompage #3 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires pouvaient se procurer une copie des plans et devis sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du 10 juillet au 15 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture a eu lieu le 16 août 2017 en présence des intéressés ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrit, la soumission suivante :

Soumissionnaire	Prix \$	Montant total incluant TPS/TVQ \$
Excavation Bourgoin et Dickner inc	294 929.00	339 094.62

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde le contrat de réfection de la station de pompage PP3 à la compagnie Excavation Bourgoin et Dickner inc. de Rivière-du-Loup pour un montant de 339 094.62 \$ incluant les taxes provinciale et fédérale ;

QUE cet engagement de crédits est financé par la TECQ 2014-2018 tel que prévu au règlement d'emprunt P.-410.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune question

2017.08.239 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le point de l'ordre du jour est terminé à 20 h 07.

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
